



Convocation :..... 03.03.2021
Affichage :..... 03.03.2021

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 18H

N° 2021/9

Objet : Approbation de l'avenant n°3 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT A Paul Sabatier - site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

M. Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières
M. Nicolas SINGER, Administrateur provisoire de l'Ecole d'ingénieurs « ISIS » (uniquement pour les informations et questions diverses)

Délibération n° 2021/9

Approbation de l'avenant n°3 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT A Paul Sabatier - site de Castres

Le Président ayant exposé,

Depuis 2012, le Syndicat mixte et l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Paul Sabatier définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche pour le site de l'IUT à Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention fait l'objet d'avenants annuels fixant les engagements financiers du Syndicat mixte après le vote par celui-ci de son budget.

Vu la convention conclue le 5 novembre 2018 couvrant les périodes universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°3 à cette convention instituant la participation 2020-2021 qui s'élève à 147 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°3 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier, site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve le montant de la participation de 147 000 € pour l'année universitaire 2020-2021,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 du Syndicat mixte,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud ROUSQUET